

Décision

Générale

colonial

Décision n° 798 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 798

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juillet 1960

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Daher Gouled, commis des Services Administratifs et Financiers, -et M. Abdoul Fatah Cassim, agent auxiliaire, sont chargés ces fonctions d'huissier près les Tribunaux de Droit français. M. Abdoul Fatah Cassim ne pourra être requis dans ses fonctions que par le Ministère Public. Sont abrogés tous arrêtés ou toutes décisions contraires concernant les intéressés.